

TRACFIN

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 28 juillet 2016 N°845

Rapport d'activité 2015 de Tracfin : mobilisation accrue des professionnels en matière de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme

Les chiffres de l'activité de Tracfin en 2015 témoignent d'une nouvelle augmentation de l'activité de ce service et d'une mobilisation accrue des professionnels assujettis au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Avec 45 266 informations reçues par ce service en 2015 (+ 18 % par rapport à 2014 et + 56 % par rapport à 2013), l'augmentation du flux déclaratif s'inscrit dans la durée et illustre le renforcement de la relation public-privé en matière de lutte contre les fraudes.

En 2015, près de 95 % des informations reçues par Tracfin émanent des professionnels déclarants, soit 43 231 déclarations de soupçon (+ 18 % par rapport à 2014). Plus précisément, sur la quarantaine de professions assujetties au dispositif, les déclarations reçues des professions financières représentent 93 % des signalements soit 40 414 déclarations de soupçon (+ 18 % par rapport à 2014). Les banques et établissements de crédit demeurent les premiers contributeurs avec 31 276 signalements en 2015 (72 % des déclarations de soupçon, soit 6% d'augmentation par rapport à 2014).

La relation ainsi instituée dès 1990, entre Tracfin et la sphère financière a été renforcée progressivement par d'autres secteurs d'activité (notaires, secteur immobilier, casinos, experts-comptables, commissaires aux comptes, etc.). Ces professions non financières mais néanmoins placées au carrefour de transactions, apportent leur concours aux pouvoirs publics dans la détection des opérations suspectes. En 2015, elles représentent 2 817 signalements à Tracfin (soit + 15 % par rapport à 2014). Avec 996 déclarations de soupçon en 2015, la profession du notariat demeure au 1^{er} rang des professionnels déclarants du secteur non financier (soit 35 % des signalements émanant du secteur du chiffre et du droit), même si la part relative de sa contribution, dans le panorama des professions non financières continue de diminuer (29 % des signalements en 2015, contre 57 % en 2012), en raison d'une stagnation de la mobilisation de la profession. *A contrario*, sous l'impulsion d'une politique très volontariste, les administrateurs judiciaires et mandataires judicaires, désormais 2^{ème} secteur déclarant non financier le plus actif, ont plus que quintuplé le nombre de signalements entre 2014 et 2015.

Sur cette période, Tracfin a réalisé 10 556 enquêtes (+ 8 % par rapport à 2014) issues d'informations reçues en 2015 ou antérieurement. Ces enquêtes ont débouché sur l'envoi de 448 notes à l'autorité judiciaire (-3 %) et 1 187 notes aux administrations partenaires (+ 27 %) dont 51 notes aux services de police judiciaire (+ 31 %).





Les évènements majeurs qui ont marqué l'année 2015 ont, par ailleurs, été à l'origine d'une impulsion nouvelle donnée à la lutte contre le terrorisme et à son financement, par le renforcement des moyens et l'approfondissement de l'intégration de Tracfin au sein de la communauté du renseignement. Dans ce contexte, le nombre de notes transmises aux autres services de renseignement a fortement augmenté passant de 213 en 2014 à 349 en 2015, dont 90 pour les seuls mois de novembre et décembre 2015. Au-delà des chiffres, Tracfin a participé dès juin 2015 à la mise en place et à la montée en puissance de la cellule inter-agences au sein de la DGSI. A l'échelle nationale, la création de cette cellule inter-services a notamment permis d'accroitre la fluidité et la réactivité dans l'échange d'informations entre l'ensemble des agences nationales compétentes.

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, a par ailleurs mobilisé ses collègues européens pour faire évoluer les codes législatifs et renforcer la coopération entre les agences de renseignement financier. A l'échelle européenne et internationale (UE, G7, G20 et GAFI notamment), les échanges entre cellules de renseignement financier se sont intensifiés et systématisés, en particulier avec celles de certains Etats partenaires. Les exemples de coopération se multiplient, par exemple avec les cellules de renseignement financier belge et luxembourgeoise.

L'activité d'échanges d'informations entre Tracfin et ses homologues étrangers a ainsi fortement progressé en 2015. Le service a ainsi reçu 1 346 informations entrantes des cellules de renseignement financier étrangères (+ 28 %). Cette augmentation traduit les résultats de l'action engagée par la France et la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre les fraudes financières et le financement du terrorisme. En outre, Tracfin participe activement aux travaux menés par le groupe Egmont et le GAFI.

Cette intensification des échanges d'informations s'inscrit pleinement dans le cadre de la quatrième directive anti-blanchiment et financement du terrorisme du 20 mai 2015 de l'Union européenne dont l'un des objectifs est le renforcement de la coopération des cellules de renseignement financier des Etats membres.

Si les chiffres d'activité enregistrés au cours de ces dernières années tendent à démontrer une meilleure prise de conscience collective, quoique très hétérogène des enjeux et la pertinence du renforcement du partenariat entre Tracfin et les professionnels déclarants, il revient à chacun de poursuivre la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en maintenant l'effort dans leur implication et leur vigilance.

Pour consulter le rapport d'activité Tracfin 2015 : www.economie.gouv.fr/tracfin

Contact presse: Gaëlle Lor 01 57 53 27 88

